



## **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

**N° 1/2022**

### **Pour les projets industriels souhaitant bénéficier du Fonds Régional de soutien aux investissements industriels dans la Région de Fès-Meknès**

Dans le cadre de la convention signée le 24 mai 2021 entre le Ministère de l'Industrie et du Commerce, la Wilaya de la Région, les Préfectures et Provinces de la Région, le Conseil Régional Fès-Meknès, la Chambre de Commerce d'Industrie et de services (CCIS) de Fès-Meknès et le Centre Régional d'Investissement (CRI) Fès-Meknès pour la mise en place d'un dispositif incitatif à l'investissement dans la Région, le CRI Fès-Meknès lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la sélection de projets industriels souhaitant bénéficier de ce Fonds, qui vise à encourager la réalisation de projets industriels s'inscrivant dans le plan de relance industrielle, notamment la stratégie de substitution aux importations dudit Ministère.

#### **Cibles**

Projets industriels s'inscrivant dans le plan de relance industrielle 2021-2023, notamment la stratégie de substitution aux importations du Ministère de l'Industrie et du Commerce, mentionnés au niveau de la Banque de projets Industriels ou similaires.

**N.B :** Une convention spécifique sera conclue avec les pétitionnaires sélectionnés pour définir les engagements des parties.

#### **Critères d'éligibilité des projets**

- Le projet doit être réalisé dans la région de Fès-Meknès ;
- Activités de production industrielle de substitution aux importations inscrites dans le cadre de la stratégie du Ministère (dans le cadre de la banque de projets industriels) et du Conseil de la Région de Fès-Meknès ;
- Durée de réalisation des nouveaux projets ne dépassant pas 24 mois à partir de la date d'obtention du permis de construire ;
- Création d'une nouvelle unité industrielle ou extension d'une activité industrielle existante (avec création de nouveaux emplois), avec interdiction de transfert d'activité industrielle existante au niveau de la Région.

#### **Obligations des pétitionnaires**

Le porteur de projet sélectionné s'engagera à respecter les clauses suivantes :

1. Interdiction de cession des matériaux et des équipements industriels financés avant le démarrage effectif de l'activité industrielle et la création des emplois permanents objet de l'engagement ;
2. La subvention octroyée servira à financer exclusivement les besoins validés par la commission compétente (acquisition des machines, frais d'études et frais de formation) ;
3. Maintenir les emplois permanents créés après le démarrage de l'activité industrielle.

## Formes d'appuis

Les projets ayant été validés par la commission de suivi et de gestion du Fonds peuvent bénéficier des appuis ci-après :

- **Axe 1** : Financement à hauteur de 10% du prix d'acquisition (hors taxes) des machines et équipements industriels neufs, plafonné à 500.000 DH par projet ;
- **Axe 2** : Financement des frais des études et des expertises techniques plafonné à 100.000 DH (à l'exception des études à réaliser avant le début effectif de l'activité) ;
- **Axe 3** : Participation aux frais de formation du personnel recruté (emplois permanents) dans le cadre du projet.

## Dossier de candidature

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

1. Copie de la carte d'identité du gérant ou du porteur du projet. Passeport ou carte de séjour pour les étrangers
2. Demande adressée au Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services (CCIS)
3. Délégation de pouvoirs du représentant de l'investisseur
4. PV de la dernière réunion du CA ou de l'AG pour la personne morale
5. Extrait du RC actualisé
6. Statut de la personne morale
7. Engagement de l'investisseur à réaliser le projet dans les délais et à se conformer aux dispositions de la convention de création du fonds et des conventions spécifiques liées au projet.
8. Formulaire à remplir avec précision du plan de financement du programme d'investissement et du planning de réalisation (voir le modèle du formulaire en annexe) accompagnés des attestations de références
9. Plaquette du projet : plan masse avec indication des dimensions des surfaces, la plaquette fournie doit préciser :
  - L'affectation des locaux
  - L'emplacement des machines dans les aires de production
  - La puissance des installations et des engins.
10. Document justifiant le lien juridique avec le lot/ local industriel devant abriter le projet.
11. Les devis des composantes concernées (acquisition des équipements, prestations de formation, études et expertises techniques...)
12. Déclaration sur l'honneur précisant que les axes objet de la demande d'appui n'ont pas bénéficié d'une autre subvention de l'Etat.

*NB : un complément d'information pourrait être demandé le cas échéant*

## Retrait des dossiers

Le formulaire à remplir peut être retiré :

- Au siège de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de Fès-Meknès et ses annexes.
- Au siège du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès et son antenne de Meknès.

Il est également téléchargeable en ligne sur :

- <http://www.region-fes-meknes.ma/fr/>
- <https://ccisfm.ma/>
- <https://fesmeknesinvest.ma/appel-a-manifestation-dinteret-ami/>

## Modalités de candidature

Le dossier de candidature doit être déposé au bureau d'ordre de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de Fès-Meknès, ou ses annexes et transmis par e-mail à l'adresse suivante : [Fondsregional@ccisfm.ma](mailto:Fondsregional@ccisfm.ma)

La date limite du dépôt des dossiers de candidature pour le présent AMI est le **30 juin 2022**.